



Faire appel pour garde enfant

Par **olivier**, le **16/06/2011** à **14:30**

Bonjour, je viens d'être débouté pour la garde alternée de mon fils de quatre ans et demi, alors qu'il n'y a que 28 kms entre les deux foyers et ayant fait la demande de son retour ds son école d'origine située à mi-chemin des deux foyers, je pense faire appel, ai-je plus de chances de réussir et comment ça se passe-t-il au niveau procédure que financier ?

Par **mimi493**, le **16/06/2011** à **14:35**

C'est beaucoup 28 kms, ça ne permet même pas qu'il aille à l'école normalement (puisque vous devez le mettre à une école où il aura 28 kms à faire tous les jours).
Le principe de la résidence alternée, c'est que l'enfant, qu'il soit chez sa mère ou chez son père aille à la même école (sans lui générer de transports énormes nuisibles pour lui), puisse avoir ses activités extra-scolaires, voir les copains etc.
La décision, dans votre cas, semble conforme à l'intérêt de l'enfant (hélas les parents mettant en place la résidence alternée prennent en compte leur intérêt, pas celui de l'enfant).
Ne pouvez-vous pas vous rapprocher ? Ça serait un nouvel élément important, que les deux parents habitent proches l'un de l'autre.
Au niveau procédure, avoué et avocat, donc commencez, si vous n'en avez pas un, par prendre un avocat.